



INSTITUT DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ EMILIE DE RODAT

Site : Institut de formation en santé Emilie de Rodat

☎ : 04.68.24.90.35

Courriel : secretariat.pezens@cneap.fr

Adresse : 8 boulevard Gerard de Pins – 11170 PEZENS

Notice et dossier d'inscription
à la sélection permettant l'accès à la formation conduisant au
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
pour une rentrée en Septembre 2026

Année 2026

Sommaire

I. PREAMBULE	3
II. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS	4
III. CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	5
IV. MODALITES D'INSCRIPTION	5
<i>A/ CONSTITUTION DU DOSSIER POUR TOUT CANDIDAT SAUF LES POUR LES CANDIDATS « ASH QUALIFIE » DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE, LES AGENTS DE SERVICE ET LES CONTRAT D'APPRENTISSAGE</i>	<i>6</i>
<i>B/ CONSTITUTION DU DOSSIER SPECIFIQUE POUR LES CANDIDATS « ASH QUALIFIE » DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE</i>	<i>9</i>
<i>C/ CONSTITUTION DU DOSSIER SPECIFIQUE POUR LES CANDIDATS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE</i>	<i>10</i>
V. ADMISSION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS	11
VI. ADMISSION DEFINITIVE A L'IFAP	11
<i>VALIDITE DES RESULTATS DE L'ADMISSION</i>	<i>11</i>
<i>CONDITIONS DE L'ADMISSION DEFINITIVE</i>	<i>12</i>
VII. COÛT DE LA FORMATION	13
VIII. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES	14
IX. ANNEXE I : Fiche administrative du candidat	15
X. ANNEXE II : Déclaration sur l'honneur pour l'inscription à la sélection 2026	16
XI. ANNEXE III : Fiche récapitulative du temps d'exercice professionnel	17
XII. ANNEXE IV : Claude de consentement	18
XIII. ANNEXE V : Fiche hébergement et restauration	19

I. PREAMBULE

L'IFAP Emilie de Rodat organise les modalités d'accès à la formation préparant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture.

Vous devez transmettre votre dossier, par courrier, en recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 10 Juin 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

***Institut de formation en santé Emilie de Rodat
8 Boulevard Gerard de Pins
11170 PEZENS***

ATTENTION : Tout dossier incomplet, mal renseigné, non affranchi ou insuffisamment affranchi sera retourné au candidat et devra être renvoyé à l'Institut avant la date limite de clôture des inscriptions par courrier en recommandé avec accusé de réception (Cachet de la poste faisant foi).

Vous devrez effectuer la totalité de la formation ou, selon votre situation (diplômes ou titres détenus), vous pourrez bénéficier d'allègements.

La formation auxiliaire de puériculture est une formation en alternance dont une partie est réalisée en stage. Ces stages sont organisés sur l'ensemble du département et les départements limitrophes.

Nous vous recommandons :

- De détenir votre permis de conduire et de disposer d'un moyen de locomotion avant l'entrée en formation afin de pouvoir pleinement investir votre formation notamment pour rejoindre les différents lieux de stages éloignés de l'IFAP dans lesquels vous serez affecté.
- De vous rapprocher de votre médecin traitant afin qu'il vérifie vos vaccinations et votre aptitude à suivre la formation et à exercer le métier d'auxiliaire de puériculture. Ces éléments sont **obligatoires** pour l'entrée en formation et la mise en stage.
- De disposer d'un ordinateur et de notions d'informatiques de base : Word, Excel, et internet. En effet, de nombreux travaux seront à réaliser sur support numérique.

II. ADMISSION EN FORMATION PAR CATEGORIE DE CANDIDATS

ACCES A LA FORMATION :

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au DEAP :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale,
- 2° La formation professionnelle continue,
- 3° La formation par apprentissage.

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Dispositions spécifiques pour les candidats hors sélection *:

- ***Les candidats ASH qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de services sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation à ces conditions :***

- Justifier d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico- sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes ;

OU

- justifier à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectuée au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

LE NOMBRE DE PLACES POUR LA RENTRÉE 2026 EST FIXÉ COMME SUIT :

PLACES AUTORISEES PAR LA REGION OCCITANIE

20 places ouvertes

* Hors sélection : 3 places réservées aux agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et aux agents de service

* Hors sélection : les places réservées aux apprenants en contrat d'apprentissage

III. CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION

<i>Date d'ouverture des inscriptions</i>	04 mai 2026
<i>Date de clôture des inscriptions</i>	10 juin 2026 à 23h59
<i>Période d'examen des dossiers et entretiens</i>	du 01 juin au 26 juin 2026
<i>Affichage des résultats d'admission</i>	01 juillet 2026 à partir de 14 h
<i>Date limite de confirmation de votre inscription en formation après affichage des résultats</i>	17 juillet 2026 à 17h00

IV. MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier **COMPLET** doit être envoyé **uniquement par courrier postal en recommandé avec accusé de réception au plus tard pour le :**

10 juin 2026 à 23h59 (cachet de la poste faisant foi).

Attention : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas examiné par le jury de sélection.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

A/ Constitution du dossier pour tout candidat
SAUF
pour les candidats « ASH qualifié » de la fonction publique hospitalière, les agents de service et les contrats d'apprentissage

- La fiche administrative du candidat jointe au présent dossier dûment complétée et signée (ANNEXE 1)
- La déclaration sur l'honneur du candidat jointe au présent dossier dûment complétée (ANNEXE 2)
- Les clauses de consentement dûment complétées (ANNEXE 4)
- Fiche hébergement et restauration (ANNEXE 5)
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur l'application AMELI).
- Si inscription à France travail, une copie de l'attestation de situation
- Si concerné, la convocation pour les épreuves du Bac 2026 (afin de prévoir les entretiens oraux en dehors des périodes d'examen)
- Pour les ressortissants étrangers : un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae
- Je suis titulaire d'une VAE : Joindre obligatoirement** la notification de la validation des acquis de l'expérience par la DREETS
- Un document **manuscrit** relatant au choix du candidat :
 - Soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
 - Soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.Ce document n'excède pas deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français pour les diplômes étrangers (traduction effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français), permettant le cas échéant de pouvoir bénéficier des dispenses de formation réglementaires.
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, dont les appréciations et feuilles de stage diverses.
- Selon la situation du candidat, **les attestations de travail** (*Attention : les contrats de travail ne seront pas pris en compte*) accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

NATURE DE L'ÉPREUVE DE SÉLECTION 2026 :

Conformément à l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au DEAP :

Art. 2. – « La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er.
.../...

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs. .../...

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. .../... »

Nous attirons votre attention sur le fait que les pièces du dossier doivent permettre aux jurys de vous évaluer au regard des attendus nationaux (cf. tableau paragraphe suivant). Il convient en conséquence d'apporter dans votre dossier des éléments sur vos connaissances et vos aptitudes acquises dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre pour chacun des critères du tableau.

Attendus	Critères
1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	<i>Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal</i>
2. Qualités humaines et capacités relationnelles	<i>Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit</i>
	<i>Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer</i>
	<i>Aptitude à collaborer et à travailler en équipe</i>
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	<i>Maîtrise du français et du langage écrit et oral</i>
	<i>Pratique des outils numériques</i>
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	<i>Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables</i>
	<i>Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure</i>
5. Capacités organisationnelles	<i>Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail</i>

CONVOCATION A L'ENTRETIEN :

Les candidats recevront une convocation par mail avec accusé de réception.

Si celle-ci ne leur est pas parvenue **avant le 15 Juin 2026**, ils doivent téléphoner au :

☎ 04.68.24.90.35 (jours ouvrés)

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Aménagement d'épreuve :

Un candidat présentant un handicap peut déposer une demande d'aménagement des épreuves.

Il doit s'adresser à l'une des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) qui va préconiser les aménagements nécessaires au regard de son handicap et des épreuves envisagées.

Cet avis doit être fourni à l'Institut avec le dossier d'inscription au plus tard le 10 Juin 2026 pour l'entretien de sélection, sauf situation nouvelle exceptionnelle.

Les aménagements préconisés seront mis en œuvre en fonction des moyens de l'établissement.

**B / Constitution du dossier SPECIFIQUE pour les candidats
« ASH qualifié » de la fonction publique hospitalière
et les agents de service**

Je suis dispensé de l'épreuve de sélection.

- La fiche administrative du candidat jointe au présent dossier dûment complétée et signée (ANNEXE 1)
- La déclaration sur l'honneur du candidat jointe au présent dossier dûment complétée (ANNEXE 2)
- La fiche récapitulative du temps d'exercice professionnel dûment complétée (ANNEXE 3)
- Les clauses de consentement dûment complétées (ANNEXE 4)
- Fiche hébergement et restauration (ANNEXE 5)
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Pour les ressortissants étrangers : un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Les attestations de travail (*Attention : les contrats de travail ne seront pas pris en compte*)** justifiant d'une ancienneté de services **d'au moins un an en équivalent temps plein**, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié** à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, du ou des diplômes et titres ou du parcours professionnel, **le candidat joint à son dossier une attestation de niveau de langue française égale ou supérieure au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe**. A défaut, il produit tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Pour les ASH ayant effectué la formation de 70 h avant août 2023 :

Je dois fournir en plus :

- L'attestation du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée.
- Les attestations de travail d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).

Vous pouvez joindre tout autre document ou justificatif valorisant votre engagement en lien avec la formation ou l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture.

**C / Constitution du dossier SPECIFIQUE pour les candidats
en contrat d'apprentissage**

Nous vous conseillons de passer les épreuves de sélection (cf. partie A). Cette recommandation assure votre inscription en IFAP dans la perspective où vous n'auriez pas de promesse d'embauche, ni contrat d'apprentissage avant la fin de la date d'inscription.

- La fiche administrative du candidat jointe au présent dossier dûment complétée et signée (ANNEXE 1)
- La déclaration sur l'honneur du candidat jointe au présent dossier dûment complétée (ANNEXE 2)
- Les clauses de consentement dûment complétées (ANNEXE 4)
- Fiche hébergement et restauration (ANNEXE 5)
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour)
- Pour les ressortissants étrangers : un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae
- Attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur l'application AMELI).
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français pour les diplômes étrangers (traduction effectuée par un traducteur agréé auprès des tribunaux français), permettant le cas échéant de pouvoir bénéficier des dispenses de formation réglementaires.
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.**
- Le cas échéant, une copie de tout contrat d'apprentissage antérieur quelque soit le diplôme préparé.
- Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

Attention : en l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection.

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation.

L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur.

Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti, le directeur de l'institut de formation et le cas échéant le centre de formation des apprentis.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur.

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du code du travail et autorisé par le président du conseil régional en application de l'article L. 4383-3 du code de la santé publique. Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation.

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

V. ADMISSION ET CLASSEMENT DES CANDIDATS

A l'issue de l'examen des dossiers, le président du jury d'admission établit une liste de classement comprenant une liste principale et une liste complémentaire.

Cette dernière doit permettre de combler les places vacantes résultant des désistements éventuels.

Les résultats seront publiés **le Mercredi 1^{er} Juillet à partir de 14h.**

Ils seront affichés à l'IFAP.

Ils seront également disponibles en ligne sur le site internet :

<https://emiliederodat.cneap.fr/formations-paramedicales/auxiliaire-de-puericulture-2/>

Important

- J** *Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.*
- J** *Si un candidat n'a pas reçu le courriel de ses résultats 10 jours après l'affichage, il lui revient de prévenir l'IFAP.*

VI. ADMISSION DEFINITIVE A L'IFAP

VALIDITE DES RESULTATS DE L'ADMISSION :

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son admission.

Il dispose d'un délai de **sept jours ouvrés pour valider son inscription** en institut de formation en cas d'admission en liste principale, **par retour de coupon réponse soit au plus tard le Vendredi 10 Juillet 2026 17 heures.**

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée

au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

JE PREPARE MON DOSSIER : CONDITIONS DE L'ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée :

- **A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé (cf. liste des médecins agréés sur le site de l'ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.

- **A la production, avant la date d'entrée au premier stage**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccinations réglementaires : Dtp/dTPca, Immunisation contre l'HEPATITE B.

Les vaccinations du ROR, méningocoque, varicelle et tuberculose sont fortement préconisées.

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à l'une des vaccinations obligatoires le candidat ne pourra pas intégrer l'IFAP. **Il s'agit d'une inaptitude professionnelle.**

Nous vous conseillons vivement de commencer votre vaccination contre l'hépatite B.

La plupart du temps, le vaccin est administré en trois doses réparties sur une durée de plusieurs mois.

Il existe des schémas de vaccination rapide :

<https://www.mesvaccins.net/web/news/5236-vaccination-contre-l-hepatite-b-nouveaux-schemas-vaccinaux-acceleres-pour-les-adultes>

VII. COÛT DE LA FORMATION

Pour une formation complète : le coût total de formation s'élève à 5980€ pour un parcours complet (Tarif 2025).

Pour une formation partielle : le coût est calculé au prorata de modules de formation à valider.

Pour les élèves admis dans le cadre de la formation par apprentissage ce coût est pris en charge par l'établissement employeur.

L'attribution de bourses d'études par le Conseil Régional est possible selon les revenus de la famille ou de l'élève. Ces bourses correspondent à une rémunération et sous-entend que la Région prend en charge la formation.

La constitution du dossier de demande de bourses sera à réaliser via le site du Conseil Régional. Des informations seront données avant la rentrée.

www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales

Nous disposons de 10 places qui peuvent être financées par la Région Occitanie pour les demandeurs d'emploi.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

L'attribution se fait suivant les règles de priorité ci-dessous :

1. les personnes en recherche d'emploi sans condition de diplôme : les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), travailleurs en situation de handicap ou seniors de 55 ans et plus ;
2. les jeunes en recherche d'emploi jusque bac +2 non obtenu de moins 26 ans;
3. les personnes en recherche d'emploi de tranche d'âge entre 26 et 54 ans sans le baccalauréat.

VIII. REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

L'institut en santé Emilie de Rodat en sa qualité de responsable de traitement conformément à la réglementation en vigueur concernant le traitement des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) Général n°2016-679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 sur la Protection des Données personnelles des personnes physiques (RGPD) expose ce qui suit :

QUELLES SONT LES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES ?

Les données personnelles potentiellement collectées et traitées sont principalement : les nom, prénom, civilité, adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, informations relatives à la vie professionnelle (ci-après les « Données »).

COMMENT SONT COLLECTEES LES DONNEES PERSONNELLES ?

Ces Données sont collectées soit sur la base de votre consentement, soit sont nécessaires à l'exécution des contrats qui nous lient et/ou des prestations fournies.

La lutte contre la fraude est fondée sur l'intérêt légitime de L'établissement.

POURQUOI COLLECTONS-NOUS DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données collectées dans le cadre de nos services visent à :

- Procéder à la création et la gestion du dossier d'inscription ;
- Adresser des informations sur nos offres de services, actualités et évènements (newsletters, alertes, invitations et autres publications) ;
- Gérer la mise à disposition d'un matériel de type tablette numérique ;
- Réaliser des statistiques et mesures de satisfactions.

A QUI TRANSMETTONS-NOUS LES DONNEES PERSONNELLES ?

Les Données sont traitées par L'institut en Santé Emilie de Rodat. Elles ne seront cédées ou rendues accessibles à aucun tiers sous réserve des sous-traitants éventuels de l'établissement pour des raisons exclusivement techniques et logistiques (prestataires d'hébergement et de maintenance, prestataires de paiement, organismes de financement, et de gestion de la fraude, modérateurs, etc.).

Enfin, L'institut en Santé Emilie de Rodat pourra être amené à communiquer à des tiers les Données lorsqu'une telle communication est requise par la loi, une disposition réglementaire ou une décision judiciaire, ou si cette communication est nécessaire pour assurer la protection et la défense de ses droits.

QUELS SONT LES DROITS DES USAGERS ?

Conformément à la réglementation en vigueur, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs Données, ainsi que de celui d'en demander l'effacement, de s'opposer à leur traitement et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du DPO en justifiant de son identité par courrier électronique à l'adresse dpo.emiliederodat@lg-partenaires.fr en justifiant de son identité

COMBIEN DE TEMPS LES DONNEES PERSONNELLES SONT ELLES CONSERVEES ?

Les Données relatives à la création des dossiers et au déroulement de leurs suivis seront conservées par L'institut en Santé Emilie de Rodat pour une durée n'excédant pas les délais de prescription légale applicables, soit 3 ans à compter de la fin de la fréquentation de l'établissement. A l'issue de cette durée, les Données feront l'objet d'un archivage à des fins probatoires pendant les délais de prescription précités ou seront détruites si lesdits délais ont expiré. En ce qui concerne les données sensibles et/ou très sensibles telles qu'elles sont exposées dans le RGPD, celles-ci seront conservées de manière sécurisée pour la durée nécessaire au déroulement de la prestation. Elles seront ensuite détruites.

COORDONNEES DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO) ET DROIT D'INTRODUIRE UNE RECLAMATION

Pour toute question en lien avec la collecte et le traitement des Données par L'institut en Santé Emilie de Rodat, les usagers peuvent contacter par email le délégué à la protection des données en justifiant de leur identité à l'adresse suivante dpo.emiliederodat@lg-partenaires.fr.

¹ <https://donnees-rgpd.fr/reglement>

A remplir et à retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription

FICHE ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT

Mme Mlle M

NOM de jeune fille (pour les femmes mariées)

NOM

Prénom (indiquez également tous les prénoms de l'état civil)

Date de naissance :

Lieu de naissance :Dpt :

Nationalité

Adresse :

.....

Code postalCommune

Téléphone fixe Téléphone portable

Adresse mail :

TITRES ET DIPLÔMES OBTENUS OU EN COURS D'OBTENTION

(cocher la case correspondante)

Pour les diplômes et titres obtenus, préciser l'année d'obtention

- Sans diplôme
- Baccalauréat : préciser la série
- Diplôme du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP).....
- Diplôme du baccalauréat professionnel « services aux personnes et aux territoires » (SAPAT A et B)
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Diplôme d'Etat d'ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire aide à domicile
- Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique.....
- Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, spécialité « accompagnement de la vie à domicile »
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, spécialité « accompagnement de la vie en structure collective »
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, spécialité « accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire »
- Diplôme d'assistant de régulation médicale,
- Titre professionnel d'agent de service médico-social
- Autre diplôme ou titre : préciser l'intitulé exact :

SITUATION DU CANDIDAT A L'INSCRIPTION : (cocher la case correspondante)

- Poursuite de scolarité
- Salarié d'un établissement de santé
- Salarié(e) hors secteur de la santé
- Demandeur d'emploi
- Autre à préciser (congé parental, disponibilité...)

PRISE EN CHARGE FINANCIERE :

(Si candidat pris en charge par l'employeur ou par un OPCO : Opérateur de Compétences)

Nom de l'établissement ou de l'organisme :

Je soussigné(e).....

avoir pris connaissance de la notice du dossier d'inscription relative à la sélection IFAP 2025, en accepte les conditions et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A le SIGNATURE

A remplir et à retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription

DECLARATION SUR L'HONNEUR POUR L'INSCRIPTION A LA SELECTION 2026

Je soussigné(e).....
déclare m'inscrire à la sélection pour l'entrée en 2026 en formation préparant au diplôme
d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

et, conformément à mon titre d'inscription,

- atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,
- atteste sur l'honneur que les copies jointes au dossier sont conformes aux originaux,
- atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la notice d'information,
- atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation (cf. notice d'inscription).

**En cas de non-respect de ces conditions, ou de dépôt de dossier incomplet,
l'Institut ne pourra être tenu pour responsable.**

Pour les résultats de la sélection, êtes-vous favorable à l'affichage en ligne de votre nom

oui

non

Fait le : à :

Signature du candidat

ANNEXE 3

A remplir et à retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription

LA FICHE RECAPITULATIVE DU TEMPS D'EXERCICE PROFESSIONNEL

Nom de l'entreprise	Nature de la fonction	Période du jj/mm/aa au jj/mm/aa	Quotité de travail en %	Temps travaillé dans la structure	
				Heures effectuées	Ou calcul en Année/mois/jours
TOTAL	X	X	X		

Nom et prénom :

Signature :

ANNEXE 4

A remplir et à retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription

CLAUSE DE CONSENTEMENT

Consentements :

La personne concernée déclare avoir pris connaissance du règlement général pour la protection des données et autorise L'institut Emilie de Rodat à traiter ses données à caractère personnel.

OUI (*) NON (*)

Si vous refusez de donner votre consentement (NON), nous serons dans l'impossibilité de traiter votre demande d'inscription.

Consentement bis :

Par ailleurs, vous autorisez l'Institut Emilie de Rodat :

- A Utiliser et publier les éventuelles photo ciblées ou pas pour une diffusion intérieure et/ou extérieure à l'établissement (Journaux locaux, gazette de la commune, articles, flyers, réseaux sociaux...);
OUI (*) NON (*)
- Utiliser vos informations personnelles dans le cadre de relations avec toute organisation en lien avec le L'institut Emilie de Rodat (par exemple : Employeurs, échanges avec d'autres établissements etc...), par mail et/ou SMS.
OUI (*) NON (*)

(*) : Rayer la mention inutile

Si vous donnez votre consentement (OUI), les informations vous concernant seront conservées dans le dossier d'inscription.

Si vous refusez de donner votre consentement (NON), nous serons dans l'impossibilité de vous mettre en relation avec les partenaires de l'Institut Emilie de Rodat.

Nom et prénom :

Date et Signature précédée de la mention lu et approuvé :

A remplir et à retourner obligatoirement dans votre dossier d'inscription

FICHE HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Je souhaite bénéficier un logement au sein de notre internat oui non

Si oui cochez la case correspondante à vos besoins :

- Je souhaite être logé(e) dans la partie autonome de l'internat
 - Je décharge l'établissement de toute responsabilité
- J'ai pris connaissance que la partie autonome n'est pas sous la surveillance d'un adulte.
- Je souhaite une chambre individuelle (sous réserve de la disponibilité des chambres)
- Je souhaite une chambre commune
- Je suis mineur(e) et je souhaite être logé(e) dans la partie surveillée de l'internat (uniquement chambre commune)
- Je souhaite être logé(e) dans l'appartement en colocation (sous réserve d'un nombre d'inscrit suffisant)

Aucun choix n'est définitif, nous nous adaptons au mieux à votre parcours et à votre évolution au sein de notre établissement.

Les changements de régime et/ou de chambre sont possibles tout au long de l'année.

TARIFS :

	Chambre individuelle	Chambre commune
Partie autonome	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 94€ la semaine (repas du soir et petits déjeuners inclus) <li style="text-align: center;">OU ➤ 24€ la nuit (repas du soir et petits déjeuners inclus) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 78€ la semaine (repas du soir et petits déjeuners inclus) <li style="text-align: center;">OU ➤ 20€ la nuit (repas du soir et petits déjeuners inclus)
Partie surveillée		<ul style="list-style-type: none"> ➤ 98€ la semaine (repas du soir et petits déjeuners inclus) <li style="text-align: center;">OU ➤ 26€ la nuit (repas du soir et petits déjeuners inclus)
Appartement	Appartement de 4 chambres à 600€ / mois Soit 150€ par personne et par mois	

TARIFS REPAS :

Le centre de formation vous propose deux alternatives :

- Possibilité d'apporter son repas et de se restaurer au sein de notre cuisine en accès libre avec trois fours micro-ondes, un four, une plaque de cuisson, frigo etc...
- Possibilité de se restaurer au self (entrée, plat, dessert, fromage et fruit) : repas réalisés sur place avec nos produits locaux. **Prix du repas : 5€00** (possible prise en charge par l'employeur)

Le premier jour du mois de Septembre, le repas au self est offert à l'ensemble de nos apprenants par notre prestataire API. C'est l'occasion pour vous de venir découvrir nos menus.